



Nouvelle attaque ! Nouvelle régression !



Le ministère vient d'informer les fédérations de sa décision de s'aligner sur le FIPHFP (Fonds pour l'Insertion des personnes handicapées dans la fonction publique) et de conditionner désormais le bénéfice de l'ensemble de ses aides à la production par les agents concernés d'une reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé (RQTH) comme cela se fait dans d'autres ministères.

Cela concerne essentiellement les prothèses auditives pour lesquelles seul l'avis du médecin de prévention était jusqu'alors requis.

Cette mesure devrait être effective d'ici le mois de mai au plus tard. Néanmoins pour tenir compte de la «brutalité» de l'annonce et des délais souvent longs pour l'obtention de la RQTH, l'administration se limitera dans un premier temps à la preuve du dépôt de la demande auprès de la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH).

Si ce n'est pas vraiment un scoop - l'administration avait déjà évoqué cette orientation lors du groupe de travail du 16 mai 2016 (voir notre compte rendu), cette annonce n'en est pas moins choquante. Elle dénote une fois de plus l'absence d'ambition du ministère et concrétise une nouvelle attaque contre les droits des agents, une nouvelle régression sociale.

Pour **Solidaires Finances**, cette décision est un recul pour les agents, elle est inacceptable. Elle n'a qu'un seul réel motif : la contrainte budgétaire ! Elle illustre une fois de plus qu'équité au ministère des Finances signifie remise en cause des prestations, des acquis antérieurs.

Le ministère rentre dans le rang et renonce à être pionnier en matière de prise en charge du handicap.